

PACC – Action 13.5
Action de réduction, d'évitement ou d'adaptation

**FICHE DE SUIVI DESCRIPTIVE DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2013-2020
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Date de mise à jour : Janvier 2019

Terminée

N° et libellé de l'action		Ministère responsable de la mise en œuvre
Action : 13.5- Programme d'aide gouvernementale transitoire en matière de transport routier des personnes		MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Budget de l'action période 2013-2020	2 250 000 \$	Partenaires : titulaires de permis de propriétaires de taxi, entreprises d'autopartage, titulaires d'un permis de transport par autobus, transporteurs écoliers, organismes à but non lucratif.
Objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2017 -base annuelle (lorsqu'applicable)	N/A	
Potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 -base annuelle (lorsqu'applicable)	N/A	

Direction responsable	
Direction, direction générale	Direction des politiques et des programmes, Direction générale du transport terrestre des personnes

Informations sur l'action
<p>1. TYPE D'ACTION : aide financière</p> <p>2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS : favoriser l'introduction de nouvelles technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes, soutenir les centres de gestion des déplacements dans leurs efforts pour offrir aux employeurs le soutien nécessaire dans la mise en place de mesures encourageant leurs employés à opter pour des modes de transport autres que l'auto-solo, et à promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile.</p> <p>3. RÉSULTATS ET AVANTAGES (CO-BÉNÉFICES) ATTENDUS : une amélioration de l'efficacité énergétique diminuera la consommation de pétrole. Un recours aux alternatives à l'auto-solo permet de réduire la congestion et les émissions polluantes.</p> <p>4. PROBLÉMATIQUES ET RISQUES CONCERNANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS : dépend de la réponse des partenaires.</p> <p>5. PROJETS ADMISSIBLES : introduction de nouvelles technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes, mise en place de mesures encourageant leurs employés à opter pour des modes de transport autres que l'auto-solo, et à promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile.</p> <p>6. AIDE FINANCIÈRE : une subvention ne pouvant dépasser 2 000 \$ par véhicule peut être accordée pour l'acquisition d'un véhicule de taxi entièrement mû par énergie électrique ou hybride. Une subvention égale à 50 % des dépenses admissibles est accordée pour tout projet introduisant une nouvelle technologie susceptible d'améliorer l'efficacité énergétique d'un véhicule utilisé pour le transport collectif des personnes. Une subvention maximale de 100 000 \$ peut être accordée à un organisme sans but lucratif agissant comme promoteur et conseiller en mobilité auprès des employeurs afin de favoriser le développement du transport en commun et sa complémentarité avec d'autres formes de transport.</p>

7. PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS (EX : COMITÉ D'ÉVALUATION INTERMINISTÉRIEL) : le programme est normé. Il comprend des conditions d'admissibilité strictes.

8. PROCESSUS DE SUIVI DE L'ACTION : les pièces justificatives doivent être transmises au Ministère afin d'autoriser les paiements.

9. RÉSULTATS ET AVANTAGES (CO-BÉNÉFICES) OBTENUS À CE JOUR :

- Nombre de véhicules de taxi subventionnés : 157
- Nombre de projets subventionnés introduisant une nouvelle technologie : 677
- Nombre de Centres de gestion des déplacements subventionnés : 8

10. CHRONOLOGIE (INCLURE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR) : programme en vigueur du 1^{er} janvier au 31 mars 2013. Adoption du décret 1259-2012 le 19 décembre 2013.

Planification de la mise en œuvre	Échéancier	État d'avancement
Le programme a pris fin le 31 mars 2013.		C
État d'avancement :	Complétée : C En cours : Ec Nouvelle : N Abandonnée : A Inactive : -I	
Explication :		

Sources de financement externes au PACC

Suivi des indicateurs *		
Indicateurs quantitatifs**	Méthodologie	Incertitude et marge d'erreur**
Indicateurs qualitatifs	Résultat	Cible

*Ces indicateurs doivent permettre d'apprécier les avancées de votre action et ses avantages (voir guide).

** Le détail chiffré doit se retrouver dans la fiche Excel.

Validation	
Date : février 2017	Titre : Directeur général, DGTPP